

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DES LANDES



VILLE DE DAX

E X T R A I T du

Registre des Délibérations du Conseil Municipal

L'an DEUX MILLE DIX SEPT et le 23 MAI à 18 heures 30, le CONSEIL MUNICIPAL de la Ville de DAX, convoqué le 17 MAI 2017, s'est réuni en séance publique dans la salle du CONSEIL MUNICIPAL, sous la présidence de Madame Elisabeth BONJEAN, Maire.

ETAIENT PRESENTS : M. le Dr Stéphane MAUCLAIR - Mme Christine BASLY-LAPEGUE - M. André DROUIN - Mme Anne SERRE - M. Jean-Pierre LALANNE - Mme Marie-Josée HENRARD - M. Serge BALAO - Mme Viviane LOUME-SEIXO - M. Francis PEDARRIOSSE - Mme Axelle VERDIERE-BARGAQUI, Adjoints - Mme Dominique DUDOUS - M. le Dr Philippe DUCHESNE - Mmes Laure FAUDEMÉR - Régine LAGOUARDETTE - Mrs Bruno JANOT - Vincent NOVO - Mmes Géraldine MADOUNARI - Valériane ALEXANDRE - Marianne BERQUE-MANSAS - Mrs Alexis ARRAS - Bruno CASSEN - Mmes Isabelle RABAUD-FAVEREAU - Nicole COUTANT - Mrs Jesus SIMON - Pascal DAGES - Eric DARRIERE - Julien DUBOIS - Mme Marie-Constance BERTHELON - M. Grégory RENDE - Mme Nadine PEYRIN

ABSENTS ET EXCUSES : Mme Béatrice BADETS - M. Bernard DUPOUY - Mmes France POUDEX - Sarah DOURTHE

POUVOIRS :

- Mme Béatrice BADETS donne pouvoir à Mme Christine BASLY-LAPEGUE
- M. Bernard DUPOUY donne pouvoir à M. le Dr Philippe DUCHESNE
- Mme Sarah DOURTHE donne pouvoir à M. Grégory RENDE
- Mme France POUDEX donne pouvoir à M. Julien DUBOIS

SECRETAIRE DE SEANCE : M. Bruno CASSEN

OBJET : CCAS : VENTE DE DEUX VEHICULES : AVIS

Le CCAS de Dax dispose de deux véhicules Renault Trafic immatriculés 4190 PP 40 et 9869 PM 40, achetés en 1996 et 1995.

Ces véhicules sont vétustes et ne sont plus utilisés par les services.

Le Renault Trafic immatriculé 4190 PP 40 fait actuellement l'objet d'une proposition de rachat par Monsieur Smaïl ZOUADINE pour 350 €. Cette proposition étant en rapport avec la valeur vénale du véhicule, le CCAS souhaiterait procéder à une cession de gré à gré.

Le Renault Trafic immatriculé 9869 PM 40 fait actuellement l'objet d'une proposition de rachat par Monsieur David DA SILVA pour 150 €. Cette proposition étant en rapport avec la valeur vénale du véhicule, le CCAS souhaiterait procéder à une cession de gré à gré.

En application des articles L123-8 du Code de l'Action Sociale et L2241-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, le CCAS est tenu de solliciter l'avis conforme du Conseil Municipal pour mener à terme ces ventes.

**SUR PROPOSITION DE MADAME CHRISTINE BASLY-LAPEGUE, MAIRE-ADJOINT
APRES EN AVOIR DELIBERE,
LE CONSEIL MUNICIPAL A L'UNANIMITE,**

DONNE un avis conforme à la délibération du Conseil d'Administration du CCAS en date du 16 mars 2017 actant la cession du véhicule immatriculé 4190 PP 40 à Monsieur ZOUADINE ainsi qu'au projet de délibération de cession du véhicule immatriculé 9869 PM 40 à Monsieur DA SILVA, qui sera mis aux votes lors du prochain Conseil d'Administration du CCAS.

*Identifiant Unique (A.R. Sous-Prefecture)
040-214000887-20170523-4-DE*

**DELIBERE EN SEANCE,
Les jours, mois et an que dessus,
Suivent les signatures au registre
POUR COPIE CONFORME,
LE MAIRE,**

**Elisabeth BONJEAN
Présidente de la Communauté
d'Agglomération du Grand Dax
Conseillère Régionale Nouvelle-
Aquitaine**

Affichée le : 24 Mai 2017

« La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le Représentant de l'Etat ».